

DECISION

Agrément «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS) N° UD 80 ESUS 2016

LE PREFET DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment ses articles 1^{er}, 2 et 11 ;

Vu le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément «entreprise solidaire d'utilité sociale» régi par l'article L3332-17-1 du code du travail ;

Vu le décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015 pris pour l'application de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et relatif aux associations ;

Vu l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale» ;

Vu les articles L3332-17-1, R3332-21-1 à R3332-21-5 et L121-2 du code du travail ;

Vu le Décret du 17 décembre 2015, nommant Monsieur Philippe DE MESTER, préfet de la Somme à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'Arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Jean-François BENEVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2016 portant délégation de signature générale à Monsieur Jean-François BENEVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu l'Arrêté ministériel du 15 février 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Claude VERSTRAET, Directeur Régional adjoint de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Hauts-de-France, responsable de l'Unité Départementale de la Somme ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2016 portant subdélégation de signature à Monsieur Jean-Claude VESTRAET, Directeur Régional Adjoint de la DIRECCTE Hauts-de-France et à Madame Laëtitia CRETON, directrice adjointe du travail au sein de l'Unité Départementale de la Somme, pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la DIRECCTE Hauts de France dans les domaines relevant de la compétence du Préfet de la Somme en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2016 ;

Vu la décision DIRECCTE Hauts-de-France PD-NL-NV 2016-05 du 15 novembre 2016 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-François BENEVISE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France aux agents placés sous son autorité ;

Vu la demande d'agrément reçue complète le 18 mars 2016 présentée par Monsieur Yves SCHÖNFELD, Directeur de l'Entreprise adaptée A.P.H.G.A.P.V.B. (APVB 80) sise 508 rue de la Motte, 80880 Saint-Quentin-la-Motte, agissant sur délégation de pouvoir de Monsieur Jean-Pierre PETIT, Président,

Considérant que l'Association « APVB 80 » est conventionnée en qualité d'Entreprise adaptée sous le N° 1522080008 à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans ;

Considérant que le dossier, objet de la demande, répond aux dispositions de l'article L3332-17-1 du Code du Travail et du Décret n°2015-719 du 23 juin 2015 et de l'arrêté du 5 août 2015 précités ;